

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 3 juin 2019 à 19 h au 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Montréal, sous la présidence de madame la mairesse Sue Montgomery, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon;
Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges;
Lionel Perez, conseiller du district de Darlington;
Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce;
Christian Arseneault, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;
Guylaine Gaudreault, directrice des services administratifs et du greffe;
Lucie Bédard, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;
Pierre Boutin, directeur des travaux publics;
Julie Faraldo-Boulet, secrétaire recherchiste.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, madame la mairesse de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h.

RÉSOLUTION CA19 170155

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Lionel Perez

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juin 2019 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

De présenter le point 65.01 après le point 10.03.

Un débat s'engage.

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



10.02

RÉSOLUTION CA19 170156**APPROBATION - PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Lionel Perez

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

RÉSOLUTION CA19 170157**MOTION - MOIS DU PATRIMOINE PHILIPPIN DU CANADA**

ATTENDU QUE l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est le cœur de la communauté philippine du Québec, car bon nombre de ses résidents sont d'origine et de culture philippine et que tous les établissements et organismes importants de la communauté se trouvent sur son territoire;

ATTENDU QUE, lors de son assemblée du 12 février 2018, le conseil d'arrondissement a adopté la motion CA18 170027, intitulée Motion – juin « Mois du patrimoine philippin », qui déclare que le mois de juin sera le « Mois du patrimoine philippin » en 2018 et pour les années à venir;

ATTENDU QUE la communauté philippine a adhéré à la motion du conseil et mis sur pied un comité du Mois du patrimoine philippin qui a coordonné, avec succès, les activités organisées par différentes organisations locales philippines à vocation sociale, récréative et culturelle et attiré, au mois de juin 2018, des milliers de participants aux événements célébrant le Mois du patrimoine philippin;

ATTENDU QUE, le 30 octobre 2018, la Chambre des communes a adopté, à l'unanimité, la motion M-155 qui déclare qu'à partir du mois de juin 2019, le mois de juin sera consacré, à l'échelle nationale, à la célébration du Mois du patrimoine philippin afin de reconnaître et de célébrer les nombreuses contributions des Canadiens d'origine philippine à la croissance, à la prospérité et aux réussites du Canada;

ATTENDU QUE le comité du patrimoine philippin a déclaré que la communauté réagira avec enthousiasme à la célébration du tout premier Mois du patrimoine philippin au Canada et que la programmation locale du mois de juin 2019 invitera l'ensemble de la population à venir partager la fierté que les Philippines ressentent à l'égard de leurs identités philippine et canadienne;

ATTENDU QUE les différents organismes communautaires philippins de l'arrondissement offriront, en juin 2019, une programmation variée d'événements sociaux et culturels présentant la culture des Canadiens d'origine philippine et invitant l'ensemble de la population à participer.



Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

Que le conseil d'arrondissement félicite les bénévoles du comité du patrimoine philippin pour leur dévouement à l'égard du succès du premier Mois du patrimoine philippin.

Que le conseil d'arrondissement souhaite aux différents organismes communautaires philippins du succès dans les activités qu'ils ont planifié dans le cadre des célébrations du tout premier Mois du patrimoine philippin du Canada.

Que le conseil d'arrondissement pousse l'ensemble de la population à participer au Mois du patrimoine philippin du Canada pour faire plus ample connaissance avec leurs voisins d'origine et de culture philippine.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

65.01 1193571006

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DE LA MAIRESSE ET DES CONSEILLERS

- Sue Montgomery

Souligne le 70^e anniversaire de mariage de ses parents.

Explique un projet pilote pour un changement à la procédure pour la période de questions du public avec l'alternance de la prise de parole entre les hommes et les femmes.

Annonce l'attribution d'une contribution financière pour assurer l'offre de collations santé aux enfants inscrits aux camps de jour subventionnés par l'arrondissement.

Souligne le point 20.01 concernant un contrat pour le nettoyage de puisards.

En lien avec le Réseau express vélo (REV), fait état des plans pour l'arrondissement.

Rappelle que la prochaine séance du conseil d'arrondissement se tiendra le 25 juin prochain au Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce.
- Magda Popeanu

Indique avoir assisté à la représentation de l'Adresse, performance du collectif Visibles.

Remercie Katia Gagnon pour son travail journalistique sur l'enjeu de l'insalubrité des logements et croit que la solution pour la lutte à l'insalubrité est d'augmenter le nombre de logements sociaux et abordables. Elle annonce l'adoption prochaine d'un règlement visant l'inclusion de logements sociaux et abordables dans tous les projets immobiliers.

Fait état des mesures mises en place par l'arrondissement pour la période des déménagements.

Souligne la fin du ramadan.
- Peter McQueen

Souligne la fin du Ramadan et indique que le conseil d'arrondissement fera une contribution pour un événement organisé par le Conseil communautaire Notre-Dame-de-Grâce.



Annonce l'octroi d'une contribution pour la Journée italienne, laquelle se tiendra le 10 août au parc Georges-Saint-Pierre.

Fait état du succès de l'événement Balcon-fête.

En lien avec les travaux à la station de métro Vendôme, annonce la fermeture de la boucle pour les autobus et remercie la STM des mesures pour améliorer la sécurité des cyclistes.

Souligne le dossier 40.09 visant la réfection de la station de métro Villa-Maria et l'ajout d'ascenseurs, et indique que les travaux débuteront en septembre et dureront un an et demi.

Fait état du dossier des pistes cyclables pour le secteur de Notre-Dame-de-Grâce et indique que les bandes cyclables ne sont pas peintes sur certains tronçons car l'arrondissement ajoutera des zones d'emportierage.

Invite les citoyens aux rencontres de bon voisinage Turcot.

- Lionel Perez

Souhaite une bonne fin de Ramadan à la communauté musulmane.

Réitère ses félicitations à la communauté philippine pour le Mois de l'héritage philippin canadien et encourage la population à participer aux événements.

En lien avec la réfection des rues, encourage les citoyens à coordonner leurs déplacements en amont.

Souligne l'inscription, au point 30.13 de l'ordre du jour, d'un dossier concernant l'affectation du surplus 2018.

Souligne l'inscription, au point 40.04 de l'ordre du jour, d'un dossier visant à déterminer des endroits de dépôts spécifiques pour l'utilisation de trottinettes et de vélos sans ancrage.

Mentionne le changement de date de la séance du conseil municipal d'octobre en raison des élections fédérales.

Indique qu'il a déposé une motion en lien avec l'incident à la station Villa-Maria, afin de demander une enquête indépendante, demande qui a été rejetée, et mentionne qu'il poursuivra son travail sur cet enjeu pour s'assurer que le public aura toujours confiance en la STM.

- Marvin Rotrand

Souligne le premier mois du Mois du patrimoine philippin du Canada.

Mentionne que le 6 juin 2019 correspondra aux célébrations du 70^e anniversaire du Jour J du débarquement allié en Normandie lors de la Seconde Guerre mondiale.

Remercie le conseiller Michel Bissonnette qui a mené le dossier initié par M. Perez, pour le changement de date de la séance du conseil municipal du 21 octobre.

Indique avoir présenté une motion demandant à ce que la STM publie ses indicateurs de performance sur son site, motion qui a été approuvée lors de la dernière séance du conseil municipal.

Mentionne avoir présenté une motion demandant à ce qu'une enquête de la Vérificatrice générale ou d'une firme externe soit faite concernant les fraudes tarifaires à la STM.

Fait état des conclusions du groupe de travail sur la mobilité pour le projet Royalmount.

En lien avec la période de questions du public, ne pense pas que les modifications apportées inciteront davantage les femmes à s'inscrire à la période de questions et souligne que le secteur de Côte-des-Neiges est la plupart du temps sous-représenté lors de celle-ci.

Le conseiller Peter McQueen soulève une question de privilège sur les propos tenus par le conseiller Marvin Rotrand concernant la fréquentation des citoyens au conseil d'arrondissement.



Le conseiller Rotrand maintient ses paroles concernant les statistiques de fréquentation et souhaite que des mesures soient prises pour inciter les citoyens de secteurs sous-représentés à participer aux séances du conseil.

- Christian Arseneault Souhaite une bonne fin de Ramadan à la communauté musulmane.
Remercie les organisateurs et les artistes ayant participé à l'événement Balcon-fête dans Notre-Dame-de-Grâce.
Remercie les organisateurs du brunch de l'organisme *Women on the rise*.
Donne des explications sur le dossier 30.13 de l'ordre du jour, concernant l'affectation du surplus 2018.
Indique les travaux qui seront fait pour la piste cyclable de l'avenue Fielding.
Annonce un événement qui se tiendra à l'école Sainte-Monica le vendredi 7 juin 2019 et invite les citoyens à y participer pour soutenir l'école.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :

• Guy Labissonnière	Fait état d'un accident d'emportierage et demande les intentions de l'administration pour la construction de pistes cyclables sécurisées ainsi que le délai de réalisation.
• Michiko Frachet	Fait état des nuisances liées à la construction du REM et s'enquiert du traitement des plaintes à cet égard par la Ville, des mesures qui seront prises quant au stationnement et de la possibilité de faire un trottoir du côté ouest du chemin Canora.
• Howard Wittenberg	En lien avec le point 40.08, se questionne sur le projet de construction sur l'ancien terrain de la station service Shell situé sur le chemin de la Côte-Saint-Luc et sur la façon dont seront disposés les contenants pour les matières résiduelles et la circulation des camions.
• Ellie Israel	Demande les mesures qui seront prises pour assurer un meilleur service de marquage de la chaussée et pour améliorer l'état de la chaussée sur le chemin Queen-Mary.
• Michael Shafter	Dépose un document concernant les collectes de fonds lors d'événements cyclables.
• Grace Moore	Demande des clarifications concernant deux livres sur Margaret Trudeau et son travail sur les maladies mentales.
• Pierre Chartrand	Demande des précisions concernant le règlement sur l'entretien des bâtiments et souhaite que l'arrondissement intervienne davantage pour la préservation des bâtiments.
• Linhluong Pham	Fait état d'une problématique liée au nettoyage de la rue Connaught, demande à ce que les balais passent sur cette rue régulièrement et s'inquiète du suivi effectué par l'arrondissement lors de requêtes citoyennes.
• Gilbert Bauer	Distribue le dépliant de la programmation de la Maison de la culture Côte-des-Neiges, publié en 2018, et demande à l'arrondissement d'imprimer le même modèle pour 2019.



• Monique Charpentier	S'oppose au projet de redéveloppement du site Saint-Columba proposé par le promoteur, lequel prévoirait de démolir les deux bâtiments actuels, et demande si l'arrondissement a l'intention de demander une contre-expertise sur l'état du bâtiment, d'une firme indépendante, aux frais du promoteur, ainsi que le processus impliquant une démolition.
• Denise Avard	Demande un échéancier pour l'implantation de mesures d'apaisement de la circulation sur l'avenue Trenholme, entre la rue Sherbrooke Ouest et l'avenue de Chester.
• Jean Côté	En lien avec le projet de redéveloppement du site Saint-Columba, questionne la prétention du médiateur et du promoteur selon laquelle le groupe de représentants citoyens est représentatif de l'opinion du voisinage et que leur consensus fait état d'une acceptabilité sociale.
• Laurian Ionita	En lien avec la sécurisation des pistes cyclables, s'enquiert de la réaction du conseil face à un accident.
• Brian Smith	À titre de représentant du Carrefour jeunesse emploi Côte-des-Neiges, invite les citoyens à venir fêter la fête du Canada au parc Martin-Luther-King (anciennement Kent), et remercie le conseil pour leur contribution pour cette activité. Il mentionne également qu'un autre événement se tiendra pour souligner la fête du Canada au parc MacKenzie-King.
• Dominique De Castelbajac	Suggère d'installer un miroir convexe à certaines intersections de l'avenue Notre-Dame-de-Grâce, afin d'améliorer la sécurité des cyclistes.

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

- Marvin Rotrand

En lien avec une problématique de dépôts sauvages dans une ruelle adjacente à l'avenue Coolbrook, demande si l'Éco-quartier peut être mandaté pour sensibiliser les responsables des conciergeries du secteur.

Demande à ce que le trottoir de l'avenue Coolbrook, au nord de l'avenue Isabella, soit sécurisé à la suite de la chute d'un arbre.

Demande un suivi concernant une étude à réaliser concernant l'état du théâtre Empress.
- Peter McQueen

Informe la direction de la présence d'un cône qui semble cacher des fils électriques au parc Georges-Saint-Pierre et demande qu'un suivi soit fait.

S'enquiert de la meilleure façon, pour le citoyen, de demander la réalisation de petits travaux dans les parcs.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été déposée.



RÉSOLUTION CA19 170158

CONTRAT - BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE - PUISARDS ET CHAMBRES DE VANNE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

D'accorder à Beauregard Environnement Ltée le contrat d'une durée de trois ans, pour le service de nettoyage et vidange complète de puisards et chambres de vanne, incluant transport et disposition des résidus, dans l'arrondissement de Côte-de-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17453.

D'autoriser une dépense à cette fin de 992 349,23 \$, taxes incluses, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1197985003

RÉSOLUTION CA19 170159

CONTRAT - SHELLEX INFRASTRUCTURES - SURVEILLANCE DES CONTRATS DE CONSTRUCTION SUR LES DIVERSES RUES

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Peter McQueen

D'accorder à 4368894 Canada inc. (Shellex Infrastructures), le contrat #1 au montant de 1 005 755,31 \$, taxes incluses, par lequel la firme s'engage à fournir à l'arrondissement des services professionnels requis pour la surveillance des travaux des contrats de construction, conformément à l'appel d'offres public CDN-NDG-19-AOP-TP-033, et selon les termes et les conditions stipulés au projet de convention.

D'approuver le projet de convention à cette fin.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1195153012



RÉSOLUTION CA19 170160

**FINANCEMENT TEMPORAIRE - LES DÉVELOPPEMENTS ARMSTRONG INC.
- PROJET WESTBURY PHASES 2 À 4**

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'approuver un financement temporaire de 146 192,38 \$ (taxes incluses) pour les services professionnels de surveillance des travaux et de contrôle qualitatif dans le cadre du projet Westbury phases 2 à 4, conformément à l'entente relative à la réalisation de travaux d'infrastructures avec Les Développements Armstrong inc. (résolution CA18 170110).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1183558009

RÉSOLUTION CA19 170161

CONTRIBUTION FINANCIÈRE - BIBLIOTHÈQUE JUIVE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'accorder une contribution financière de 30 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à la Bibliothèque publique juive afin de lui permettre de réaliser un projet d'activités de sensibilisation communautaire du 15 mai 2019 au 1^{er} mai 2020, et autoriser la signature d'une convention à cette fin.

D'autoriser une dépense à cette fin de 30 000 \$, incluant toutes les taxes si applicables.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1197838018



RÉSOLUTION CA19 170162

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - 3 OSBL - ANIMATION DU VOISINAGE

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault

D'autoriser le versement d'une contribution, totalisant 8 000 \$, incluant les taxes si applicables, à l'Association Saint-Raymond NDG pour la tenue d'un événement, le 10 août 2019, dans le cadre des festivités de « La Semaine italienne », dans le cadre du programme « Animation de voisinage ».

D'approuver le projet protocole d'entente à cet effet.

D'autoriser le versement d'une contribution, totalisant 3 100 \$, incluant les taxes si applicables, au Conseil communautaire de Notre-Dame-de-Grâce inc., fiduciaire pour le Collectif « Cheap Art Saint-Raymond » (activité Ruche d'art « Pop up ») pour des activités de loisirs et récréatives libres qui se dérouleront durant la belle saison, dans le cadre du programme « Animation du voisinage ».

D'approuver le projet de convention de contribution à cet effet.

D'autoriser le versement d'une contribution, totalisant 2 000 \$, incluant les taxes si applicables, à l'Association de soccer de Notre-Dame-de-Grâce pour des activités de loisirs et récréatives qui se dérouleront de mai à octobre 2019, dans le cadre du programme « Animation du voisinage ».

D'approuver le projet de convention de contribution à cet effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1197838025

RÉSOLUTION CA19 170163

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - 3 OSBL - MESURE TRANSITOIRE EN LOISIR

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Lionel Perez

D'autoriser le versement d'une contribution, totalisant 9 500 \$, incluant toutes les taxes si applicables, à l'organisme *Philippine Basketball Association of Montreal* (PBAM) pour la mise en oeuvre d'activité de basketball pour les jeunes, pour l'année 2019, dans le cadre du programme « Animation de loisir ».

D'approuver le projet de convention à cet effet.



D'autoriser le versement d'une contribution, totalisant 13 908 \$, incluant les taxes si applicables, au Club de gymnastique Flexart pour la mise en oeuvre d'une programmation en gymnastique pour les jeunes, pour l'année 2019, dans le cadre du programme « Animation de loisir ».

D'approuver le projet de convention de contribution à cet effet.

D'autoriser le versement d'une contribution, totalisant 10 737 \$, incluant les taxes si applicables, au Club de judo Shidokan pour la mise en oeuvre d'une programmation en judo pour les jeunes, pour l'année 2019, dans le cadre du programme « mesure Animation de loisir ».

D'approuver le projet de convention de contribution à cet effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1197838024

RÉSOLUTION CA19 170164

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 12 ORGANISMES

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Marvin Rotrand

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 9 500 \$.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Sue Montgomery

D'ajouter une somme de 1 000 \$ à l'organisme Agudath Israel, tel qu'identifié à la dernière ligne du tableau ci-dessous, pour une somme totale de 10 500 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Club sportif de Vaanavil <i>Vaanavil Sports Club</i> 4750, avenue Barclay, bureau 5 Montréal (Québec) H3W 1C7 a/s M. Raveendirajah Nagarajah Président	Pour aider à l'achat d'équipement et à l'organisation des jeux de cricket.	TOTAL : 200 \$ Marvin Rotrand 200 \$



<p>Association des Philippins de Montréal et Banlieues inc. <i>Filipino Association of Montreal and Suburbs, inc. (FAMAS)</i> 4708, avenue Van Horne Montréal (Québec) H3W 1H7</p> <p>a/s M. Cesar Manuel, président</p>	<p>Pour le programme Zumba offert dans le parc Van Horne et au sous-sol du Centre communautaire philippin au 4708, avenue Van Horne.</p>	<p>TOTAL : 300 \$</p> <p>Marvin Rotrand 300 \$</p>
<p>Fondation de l'Association jamaïcaine de Montréal inc. <i>The Jamaica Association of Montreal Foundation inc.</i> 4065, rue Jean-Talon Ouest Montréal (Québec) H4P 1W6</p> <p>a/s M. Michael M. Smith, président</p>	<p>Pour favoriser l'organisation des activités du de la 38^e édition du Festival annuel de la « Journée de la Jamaïque » dans le cadre des Week-ends du Monde au Parc Jean-Drapeau qui se dérouleront le 23 juillet 2019.</p>	<p>TOTAL : 800 \$</p> <p>Sue Montgomery 200 \$ Marvin Rotrand 200 \$ Lionel Perez 200 \$ Peter McQueen 100 \$ Christian Arseneault 100 \$</p>
<p>La Ligue des Noirs du Québec 5201, boulevard Décarie Montréal (Québec) H3W 3C2</p> <p>a/s M. Dan Philip, président</p>	<p>Pour apporter notre soutien aux deux événements suivants :</p> <p><u>23 août 2019</u> : Commémoration de la Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition des noirs.</p> <p><u>5 octobre 2019</u> : Remise du Prix Mathieu Da Costa</p>	<p>TOTAL : 800 \$</p> <p>Sue Montgomery 300 \$ Marvin Rotrand 200 \$ Lionel Perez 100 \$ Peter McQueen 100 \$ Magda Popeanu 100 \$</p>
<p>Conseil communautaire NDG 5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal (Québec) H4A 1N1</p> <p>a/s Mme Halah Al-Ubaidi Directrice générale</p>	<p>Pour apporter notre soutien au Projet sur la qualité de vie des aînés résidant dans les HLM de Notre-Dame-de-Grâce. Cette aide financière permettra d'organiser des « focus groups » avec les résidents.</p>	<p>TOTAL : 800 \$</p> <p>Peter McQueen 300 \$ Magda Popeanu 500 \$</p>
<p>Conseil communautaire NDG 5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal (Québec) H4A 1N1</p> <p>a/s Mme Halah Al-Ubaidi Directrice générale</p>	<p>Pour la fête de quartier annuelle de Westhaven. Les résidents de ce quartier auront accès à des activités gratuites. Plusieurs kiosques de collations, de jeux, d'information, etc. seront sur place. Les partenaires de cet événement : Prévention CDN-NDG, Centre communautaire Westhaven, SPVM, Dépôt alimentaire, Cycle Nord-Sud et autres.</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Christian Arseneault 500 \$</p>
<p>Maison des Jeunes de la Côte-des-Neiges 3220, avenue Appleton Montréal (Québec) H3S 2T3</p> <p>a/s M. Karl-André St-Victor, directeur</p>	<p>Philo-Boxe s'inscrit dans une action de prévention du vivre-ensemble auprès des jeunes âgés entre 12 et 18 ans issus de communautés culturelles. Ils bénéficient d'un espace de discussion philosophique en abordant des thèmes liés avec l'identité et les valeurs ainsi que d'un cours de boxe.</p>	<p>TOTAL : 1 300 \$</p> <p>Sue Montgomery 800 \$ Peter McQueen 100 \$ Magda Popeanu 400 \$</p>
<p>Carrefour jeunesse-emploi de CDN 6555, chemin de la Côte-des-Neiges Bureau 240 Montréal (Québec) H3S 2A6</p> <p>a/s M. Brian Smith Coordonateur de projets</p>	<p>Pour soutenir l'organisation de la célébration de la Fête du Canada invitant à toute la communauté au parc de Kent lors de l'annonce du changement de nom.</p>	<p>TOTAL : 1 800 \$</p> <p>Sue Montgomery 1 000 \$ Marvin Rotrand 200 \$ Lionel Perez 200 \$ Peter McQueen 100 \$ Magda Popeanu 300 \$</p>



<p>Productions Alma Viva 2370, avenue de Hampton Montréal (Québec) H4A 2K6</p> <p>a/s Mme Nadia Neiazy, présidente</p>	<p>Pour sa 6^e année consécutive, Productions Alma Viva présentera l'opéra dans le parc « Il Barbieri di Siviglia » dans 3 parcs différents de l'arrondissement :</p> <p>7 août : parc Jean-Brillant 14 août : parc Trenholme 21 août : parc Girouard</p> <p>Cet opéra exécuté par 6 chanteurs, en français et en anglais, accompagnés au piano et violoncelliste, entrée gratuite.</p>	<p>TOTAL : 1 000 \$</p> <p>Sue Montgomery 100 \$ Peter McQueen 300 \$ Magda Popeanu 300 \$ Christian Arseneault 300 \$</p>
<p>Groupe communautaire MOTHERLAND</p> <p>Mme Nikki Tsantrizos Fondatrice et directrice générale</p> <p>Ce chèque doit être libellé au nom du fiduciaire :</p> <p>Conseil communautaire NDG 5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce Bureau 204 Montréal (Québec) H4A 1N1</p> <p>Mme Halah Al-Ubaidi Directrice générale</p>	<p>Cet organisme, qui agit comme une coop, apporte son soutien aux mères qui ont fait le choix de demeurer à la maison avec leurs enfants âgés de 0-5 ans.</p> <p>Grâce au programme <i>Free Forest School</i>, les enfants de 2 à 5 ans peuvent apprendre à jouer et à lire.</p>	<p>TOTAL : 1 000 \$</p> <p>Sue Montgomery 300 \$ Peter McQueen 200 \$ Christian Arseneault 500 \$</p>
<p>Conseil communautaire NDG 5964, avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal (Québec) H4A 1N1</p> <p>a/s Mme Halah Al-Ubaidi Directrice générale</p>	<p>Pour apporter notre soutien à la Table interculturelle de NDG qui organise une soirée pour célébrer l'Iftar.</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Sue Montgomery 100 \$ Lionel Perez 100 \$ Peter McQueen 100 \$ Magda Popeanu 100 \$ Christian Arseneault 100 \$</p>
<p>Fonds Einick Gitelman 4416, avenue Prince-of-Wales Montréal (Québec) H4B 2K9</p> <p>a/s Mme Vera Gitelman M. Elan Gitelman</p>	<p>Afin d'appuyer les activités pour le Festival familial <i>Rock the Park V</i> qui aura lieu le 14 juillet 2019 au parc Benny</p>	<p>TOTAL : 500 \$</p> <p>Lionel Perez 100 \$ Peter McQueen 100 \$ Christian Arseneault 300 \$</p>
<p>Agudath Israel 2195, avenue Ekers, bureau 100 Montréal (Québec) H3S 1C6</p> <p>a/s Yehuda Pfeiffer</p>	<p>Pour soutenir un événement au cours duquel on brûle le pain au levain en prévision de la Pâque juive.</p>	<p>TOTAL : 1 000 \$</p> <p>Lionel Perez 1 000 \$</p>

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

L'AMENDEMENT À LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

20.07 1195265008



RÉSOLUTION CA19 170165

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - DÉPÔT CENTRE COMMUNAUTAIRE D'ALIMENTATION - PROJET DE SOUTIEN EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Christian Arseneault

D'accorder une contribution financière de 14 500 \$, incluant toutes les taxes si applicables, au Dépôt Centre communautaire d'alimentation pour la réalisation d'un projet de soutien en sécurité alimentaire « Bonification et expansion du programme de collations santé pour les camps de jours subventionnés par l'arrondissement » qui offrent des services dans des voisinages où le taux de défavorisation est élevé pour la saison estivale 2019.

D'approuver le projet de convention à cet effet.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1197838031

RÉSOLUTION CA19 170166

AUTORISER LA STM - TRAVAUX À LA STATION VENDÔME - NOUVEL ÉDICULE ET LIEN PIÉTONNIER AMT/CUSM

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Sue Montgomery

D'approuver l'entente pour travaux entre la Ville de Montréal et la Société de transport de Montréal (STM) visant à procéder à des travaux d'enlèvement d'un regard, à l'installation d'un égout unitaire de 1 050 mm en TBA en remplacement, à l'abaissement d'un drain de 600 mm en TBA, à l'abaissement de niveau du radier du nouveau regard, à l'excavation et à la réfection de la rue requise pour son projet de construction d'un nouvel édicule à la station Vendôme et d'un nouveau lien piétonnier AMT/CUSM sur un terrain appartenant au CUSM, localisé au nord par le boulevard de Maisonneuve Ouest, à l'est par l'avenue Grey et son prolongement et, finalement, à l'ouest par l'avenue Marlowe et son prolongement, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, connu comme étant le lot 4 139 925 du cadastre du Québec.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



30.01 1177060003

RÉSOLUTION CA19 170167**SERVICES DE L'ESCOUADE MOBILITÉ - INSPECTEUR D'ARRONDISSEMENT**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Peter McQueen

D'accepter l'offre du Conseil de la Ville d'offrir les services de l'escouade mobilité et l'application du règlement sur l'occupation du domaine public de l'arrondissement, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* et transférer les sommes afférentes pour l'embauche d'un inspecteur d'arrondissement mis à la disposition de l'escouade mobilité pour les besoins de l'arrondissement pour l'année 2019, soit un montant de 39 274 \$.

D'autoriser les ajustements à même l'enveloppe budgétaire pour l'année 2020, dont le montant est estimé à 72 938 \$.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1190235002

RÉSOLUTION CA19 170168**SURPLUS DE GESTION - EXERCICE FINANCIER 2018**

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter les surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2018, d'une somme de 4 258 633 \$, et affecter un montant de 3 410 000 \$ à la réalisation de divers projets et un montant de 848 633 \$ au surplus libre. Autoriser un transfert de 800 000 \$ de la réserve neige vers la réserve SST et la réserve pour la résilience climatique. Présenter un bilan des revenus reportés parc et terrains de jeux et du fonds de stationnement au 31 décembre 2018.

Un débat s'engage.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1196954003

RÉSOLUTION CA19 170169**DÉPENSE - ESPACE PUBLICITAIRE**

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Sue Montgomery

D'autoriser une dépense une dépense totalisant 600 \$ à la Fondation de l'école Notre-Dame-de-Grâce pour l'achat d'un espace publicitaire, taxes comprises si applicables.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Fondation de l'école Notre-Dame-de-Grâce 5435, avenue Notre-Dame-de-Grâce Montréal (Québec) H4A 1L2 a/s Mme Nancy Ho, présidente	La Fondation de l'école Notre-Dame-de-Grâce prépare déjà la rentrée 2019-2020. La Fondation vient en aide aux familles du quartier NDG. Autoriser une dépense de 600 \$ pour l'achat d'un espace publicitaire d'une <u>bannière complète</u> pour un mois. La Fondation nous remettra un reçu d'une valeur de 50 % du montant pour des fins d'impôts. La publicité mentionnera le nom et les coordonnées de Sue Montgomery et Peter McQueen avec un message de courtoisie.	TOTAL: 600 \$ Sue Montgomery 300 \$ Peter McQueen 300 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1195265009

RÉSOLUTION CA19 170170**ORDONNANCES - ÉVÉNEMENTS PUBLICS - JUIN À SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Christian Arseneault



D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 3 juin 2019 » joint au sommaire décisionnel et édicter les ordonnances numéros OCA19 17018, OCA19 17019 et OCA19 17020 autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1197838022

RÉSOLUTION CA19 170171

ORDONNANCE - MARCHÉ BONNE BOUFFE NDG

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault

D'autoriser la tenue de l'événement « Marché bonne bouffe NDG/NDG *Good Food Market* » dans le parc Georges-Saint-Pierre et le parc Herbert-Outerbridge.

D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA19 17021 jointe à la présente permettant au Marché Bonne bouffe NDG de vendre de la nourriture et des articles promotionnels du 4 juin au 31 octobre 2019.

De permettre l'utilisation du terrain du Centre Walkley pour l'installation d'un kiosque de vente de fruits et légumes du 4 juin au 31 octobre 2019.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1195284010

RÉSOLUTION CA19 170172

ORDONNANCES - BRADERIES - CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Sue Montgomery

D'autoriser la tenue de deux braderies sur le chemin de la Côte-des-Neiges entre les chemins Queen-Mary et de la Côte-Sainte-Catherine du 8 au 14 juillet et du 26 août au 1^{er} septembre 2019.



D'édicter, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public* (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance numéro OCA19 17022 jointe à la présente permettant de vendre de la nourriture et des marchandises dans les cours avant et sur le trottoir du chemin de la Côte-des-Neiges du 8 au 14 juillet et du 26 août au 1^{er} septembre 2019.

D'édicter, en vertu du *Règlement sur le bruit* (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance numéro OCA19 17023 jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, du 8 au 14 juillet et du 26 août au 1^{er} septembre 2019, à certaines conditions.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1195284011

RÉSOLUTION CA19 170173

ORDONNANCE - AIRES RÉSERVÉES AUX VÉHICULES NON IMMATRICULÉS EN LIBRE-SERVICE SANS ANCRAGE

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Christian Arseneault

De demander au comité exécutif d'édicter une ordonnance modifiant l'annexe A du *Règlement relatif aux véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage* (19-026) afin d'identifier les aires de dégagement et aires de stationnement dédiées aux véhicules non immatriculés en libre-service sans ancrage sur le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, lesquelles sont incluses au tableau intitulé « Zones de dégagement pour le territoire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ».

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1196880001

RÉSOLUTION CA19 170174

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA19 17314



ATTENDU QUE le projet de règlement RCA19 17314 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce*(01-276) afin d'abroger le contingentement des restaurants sur l'avenue Somerled et la rue Sherbrooke Ouest a été précédé d'un avis de motion conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 1er avril 2019, conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement RCA19 17314 a été tenue le 24 avril 2019, conformément à l'article 125 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QUE le second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2019 et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue.

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA19 17314 modifiant le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) afin d'abroger les règles de contingentement pour les restaurants sur la rue Sherbrooke Ouest et l'avenue Somerled.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1193558007

RÉSOLUTION CA19 170175

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA19 17318

ATTENDU QUE le projet de règlement modifiant le *Règlement sur les tarifs* (RCA18 17308) afin d'ajuster les tarifs pour un permis de stationnement réservé aux résidants, a été précédé d'un avis de motion et a été déposé à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2019, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

ATTENDU QUE dès le début de la séance de ce jour, des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public.

Il est proposé par Sue Montgomery

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA19 17318 modifiant le *Règlement sur les tarifs* (RCA18 17308) afin d'ajuster les tarifs pour un permis de stationnement réservé aux résidants.

Un débat s'engage.



Dissidence : Lionel Perez

Marvin Rotrand - concernant le sous-paragraphe c) des paragraphes 1, 2 et 3 du premier alinéa de l'article 41

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.06 1193571004

RÉSOLUTION CA19 170176

DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR EN COPROPRIÉTÉ DIVISE - 2483-2485, RUE PARK ROW EST

Il est proposé par Christian Arseneault

appuyé par Magda Popeanu

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 2483-2485, rue Park Row Est, conformément au *Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise* (R.R.V.M., c. C-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1193558022

RÉSOLUTION CA19 170177

DÉROGATION MINEURE - 4847, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINT-LUC

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 8 mai 2019, la demande de dérogation mineure en vertu du *Règlement sur les dérogations mineures* (RCA02 17006);

ATTENDU QU'un avis relativement à la demande de dérogation mineure a été publié, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault

D'accorder une dérogation mineure au bâtiment à construire au 4847 chemin de la Côte-Saint-Luc, tel que présenté aux plans d'architecture préparés par Éric Huot, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 2019-05-15, afin de permettre une façade de 4,23 m, et ce, malgré l'article 7.1 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), qui prescrit une largeur minimale de 5,5 m - dossier relatif à la demande de permis 3001408486.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1193558025



RÉSOLUTION CA19 170178
PIIA - 4331, BOULEVARD DÉCARIE

Malgré l'avis défavorable émis par le comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 8 mai 2019, concernant la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276).

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Christian Arseneault

D'approuver les plans, en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276), en tenant compte des critères proposés aux articles 66, 88, 110, 113 et 668, pour la délivrance d'un permis visant l'agrandissement en cour avant de l'édicule de la station de métro Villa-Maria, située au 4331, boulevard Décarie, tel que présenté sur les documents soumis par le requérant, et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le 29 mai 2019, en pièce jointe - dossier relatif à la demande de permis 3001481801.

Un débat s'engage.

Dissidence : Lionel Perez

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.09 1193558028

RÉSOLUTION CA19 170179**RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-110**

ATTENDU QUE le projet de résolution approuvant le projet particulier PP-110 visant à autoriser l'usage collège d'enseignement général et professionnel (cegep), la démolition existante et la construction d'un bâtiment de 5 ou 6 étages | 24 m pour la propriété sise au 5995, boulevard Décarie a été adopté à la séance ordinaire tenue le 1^{er} avril 2019, conformément aux articles 214 et 145.38 et 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) ci-après désignée « la LAU »;

ATTENDU QU'une affiche ou une enseigne a été placée le 10 avril 2019 dans un endroit bien en vue sur l'emplacement visé par la demande, de manière à annoncer la nature de celle-ci et le lieu où toute personne intéressée peut obtenir les renseignements relatifs au projet particulier, conformément à l'article 145.39 de la LAU ;



ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de résolution a été tenue le 24 avril 2019, conformément aux articles 145.38 et 125 de la LAU et que les personnes et organismes désirant s'exprimer ont été entendus;

ATTENDU QUE le second projet de résolution a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenu le 6 mai 2019, conformément aux articles 145.38 et 128 de la LAU, et qu'au terme de la période de réception des demandes de participation à un référendum, aucune demande n'a été reçue.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Christian Arseneault
Lionel Perez

D'adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier PP-110 visant à autoriser l'usage collège d'enseignement général et professionnel (CEGEP), la démolition du bâtiment existant et la construction d'un bâtiment de 5 ou 6 étages/24 m situé au 5995, boulevard Décarie, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

CHAPITRE I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique au territoire formé du lot 2 647 913 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan intitulé « Territoire d'application » joint en annexe A à la présente résolution.

CHAPITRE II

AUTORISATIONS

2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la construction d'un bâtiment de 5 ou 6 étages est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

3. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 9 (1°), 25, 27 et 123 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

CHAPITRE III

CONDITIONS

SECTION I

CONDITIONS APPLICABLES À LA DÉMOLITION

4. La démolition du bâtiment portant le numéro civique 5995, boulevard Décarie et sis sur le lot 2 647 913 du cadastre du Québec est autorisée.

5. La demande d'autorisation de démolition doit être déposée en même temps que la demande de permis de construction pour le nouveau bâtiment tel qu'identifié sur le plan intitulé « Perspectives et plans » joint en annexe B à la présente résolution.



6. Préalablement à la délivrance du certificat d'autorisation pour la démolition du bâtiment, le requérant doit produire une lettre de garantie bancaire irrévocable à titre de garantie monétaire visant à assurer le respect des conditions imposées et l'exécution du programme de réutilisation du sol dégagé. La garantie monétaire doit être égale à 25% de la valeur du bâtiment existant et du terrain au rôle d'évaluation foncière.

La garantie doit demeurer en vigueur jusqu'à la fin des travaux de construction et d'aménagement paysager visés à la présente résolution.

Si les travaux ne sont pas réalisés conformément à la présente résolution, l'arrondissement peut réaliser la garantie bancaire.

SECTION II

USAGES

7. L'usage de la catégorie E.4(3), collège d'enseignement général et professionnel, est autorisé.

SECTION III

CADRE BÂTI

8. La hauteur maximale du bâtiment est de 24 mètres.

SECTION IV

OBJECTIFS ET CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

9. Aux fins de la délivrance des permis de construction ou de transformation impliquant un agrandissement ou une modification de l'apparence extérieure, de l'alignement de construction, de l'implantation ou de l'aménagement des espaces extérieurs relatifs à un bâtiment autorisé par la présente résolution, les objectifs et critères de la présente section s'appliquent.

Les objectifs d'aménagement sont les suivants :

- 1° accroître la présence de la végétation sur le site;
- 2° favoriser une facture architecturale contemporaine;
- 3° créer un milieu de vie et des espaces à l'échelle humaine qui favorisent et multiplient les lieux de rencontres;
- 4° minimiser les impacts du nouveau développement sur l'ensoleillement des bâtiments voisins;
- 5° favoriser l'intégration dans le milieu d'insertion.

10. La construction, la composition volumétrique et le traitement architectural ainsi que l'aménagement des espaces libres doivent respecter les principes et le caractère général des constructions et des aménagements extérieurs illustrés sur les plans intitulés « Plans », joints en annexe B à la présente résolution.

SOUS-SECTION I

ARCHITECTURE D'UN BÂTIMENT

11. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :
- 1° les caractéristiques architecturales doivent permettre de bien lire qu'il s'agit d'une construction contemporaine, tant par le design que par les matériaux;
 - 2° l'effet de masse du bâtiment doit être atténué par la présence de retraits, des ouvertures, des terrasses et l'utilisation des matériaux;



- 3° le rez-de-chaussée du bâtiment doit favoriser un lien avec le domaine public et contribuer à l'animation de la rue;
- 4° les matériaux employés doivent présenter des qualités de durabilité.

SOUS-SECTION II

AMÉNAGEMENT DES ESPACES EXTÉRIEURS

12. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :
- 1° toutes les cours doivent être pourvues d'un aménagement paysager comprenant soit des espaces de détente, soit des placettes et des végétaux. La présence de verdure doit être largement privilégiée à celle d'un revêtement minéral;
 - 2° le verdissement des terrasses doit être maximisé;
 - 3° le long du boulevard Décarie, les aménagements doivent contribuer à l'attrait des piétons vers l'intérieur du bâtiment;
 - 4° un écran paysager doit être réalisé en bordure de la limite est du site de manière à préserver l'intimité des propriétés voisines;
 - 5° l'aménagement des espaces extérieurs doit intégrer des approches environnementales. Le projet doit recourir à un aménagement plus durable en optant pour une gestion écologique des eaux de pluie;
 - 6° les équipements techniques et mécaniques situés sur un toit doivent être dissimulés derrière des écrans architecturalement liés au bâtiment ou recevoir un traitement qui favorise leur intégration aux bâtiments ;
 - 7° un équipement d'éclairage extérieur doit être conçu de manière à minimiser l'éblouissement et l'impact de la dispersion lumineuse vers le ciel et sur les propriétés adjacentes.

SOUS-SECTION III

AFFICHAGE

13. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :
- 1° le traitement, la localisation et les dimensions de l'enseigne doivent s'harmoniser avec l'architecture du bâtiment sur lequel elle est installée et doivent contribuer à sa mise en valeur en lien avec l'entrée principale du bâtiment;
 - 2° dans le cas où l'enseigne comporterait un dispositif d'éclairage, sa dispersion lumineuse doit se limiter à la surface de l'enseigne;
 - 3° les enseignes doivent être traitées avec sobriété.

SOUS-SECTION IV

L'ALIGNEMENT DE CONSTRUCTION

14. Les critères permettant d'évaluer l'atteinte des objectifs sont les suivants :
- 1° l'alignement de construction doit assurer le respect du caractère de l'ensemble des bâtiments du milieu d'insertion;
 - 2° le bâtiment et les aménagements extérieurs doivent contribuer à l'encadrement de la rue.

SECTION V

DÉLAIS DE RÉALISATION

15. Les travaux de démolition doivent débuter dans les 36 mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de ce délai, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution devient nulle et sans effet.



16. Si les travaux de construction ne débutent pas dans les 6 mois suivants la fin des travaux de démolition, le terrain doit être décontaminé, remblayé, nivelé et gazonné.

17. Les travaux de construction du bâtiment doivent débuter dans les 60 mois suivants l'entrée en vigueur de la présente résolution.

En cas de non-respect du délai prévu au premier alinéa, l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution devient nulle et sans effet.

18. Les travaux d'aménagement paysager doivent être réalisés dans les 12 mois suivant la fin des travaux de construction du bâtiment.

ANNEXE A

PLAN INTITULÉ « TERRITOIRE D'APPLICATION »

ANNEXE B

PLAN INTITULÉ « PERSPECTIVES ET PLANS »

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1193558008

RÉSOLUTION CA19 170180

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS - AVRIL 2019

Mme Sue Montgomery dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RCA04 17044), pour la période du 1^{er} au 30 avril 2019.

60.01 1194535006

RÉSOLUTION CA19 170181

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Mme Sue Montgomery prend acte du dépôt par la secrétaire d'arrondissement substitut d'un procès-verbal de correction signé par cette dernière en date du 22 mai 2019.

60.02 1193558030

L'ordre du jour étant épuisé, madame la mairesse déclare la séance close.



La séance est levée à 22 h 30.

Sue Montgomery
La mairesse d'arrondissement

Geneviève Reeves
La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA19 170155 à CA19 170181 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

